

INSCRIPTION DES ÉTUDIANTS ADMIS en 1^{ère} ANNÉE – 2023-2024

Vous avez été admis au lycée Masséna pour la prochaine année scolaire.

Pour finaliser votre inscription, vous voudrez bien compléter les documents indiqués et les transmettre, uniquement par voie électronique, avant le 12 juillet ou à partir du 24 août 2023 à l'adresse :

sec-cpge.0060030a@ac-nice.fr

- Dossier d'inscription ;
- Fiche médicale ;
- Inscription au service de restauration scolaire ;
- Les documents relatifs à l'internat, pour les internes.

Vous devez vous munir pour le jour de la rentrée, des éléments suivants :

- Copie du relevé des notes du baccalauréat ;
- Copie de la carte nationale d'identité ;
- Attestation d'assurance scolaire ;
- Notification de bourse pour les étudiants boursiers ;
- Une photo d'identité (Nom et Prénom au dos) pour le badge d'accès au lycée.

Déroulé de la rentrée 2023 :

- Les internes seront accueillis le lundi 4 septembre à 9h00 ;
 - Pas de possibilité de stationner au sein de l'établissement.
- Restauration possible uniquement le soir, pour les internes, dès le lundi 4 septembre ;
- Tous les étudiants de 1^{ère} année seront accueillis par leur professeur coordonnateur, le lundi 4 septembre, après-midi, sous le péristyle. (Horaire par division indiqué sur le site)
- Le service de restauration débutera le mardi 5 septembre 2023 pour les externes, internes et internes-externés.

Documents « internat » :

Les documents suivants sont à télécharger sur le site de l'établissement

- Fiche correspondant local ;
- Fiche médicale ;
- Autorisation de sortie mineur ou majeur ;
- Décharge de responsabilité pour les étudiants qui souhaitent rester à l'internat tous les week-ends ;
- Règlement intérieur de l'internat.

Remarques :

- **Un correspondant est obligatoire ;**
- **Les chambres sont attribuées uniquement pour la durée de l'année scolaire.**
- **A compter de la rentrée 2024, il n'y aura pas de possibilité de loger à l'internat en 2^e année en raison de la rénovation de l'internat.**

CLASSE PRÉPARATOIRE AUX GRANDES ÉCOLES

DOSSIER D'INSCRIPTION en 1^{ère} ANNÉE - 2023-2024

NOM :

PRÉNOM :

Date de naissance :

INE :

Adresse mél :

Téléphone portable personnel :

Établissement et ville d'origine :

Inscription en filière :

MPSI

PCSI

BCPST

LETTRES

ECG

Mathématiques appliquées - Histoire-géographie et géopolitique

Mathématiques approfondies - Histoire-géographie et géopolitique

Je soussigné(e),,
confirme mon inscription au lycée Masséna, en classe préparatoire 1^{ère} année et je certifie sur l'honneur
de ne m'être inscrit(e) dans aucun autre établissement.

Je choisis : **Langue vivante A :** **Anglais** **Allemand** **Espagnol (**)** **Italien (**)**

Langue vivante B : **Anglais** **Allemand** **Espagnol** **Italien**

Je souhaite avoir la qualité de : (voir fiche restauration)

Interne

Interne-externé(e) (*)

À, le

Signature de l'étudiant(e)

Signature des responsables légaux
pour l'étudiant(e) mineur(e)

(*) Tous les étudiants, non internes, peuvent déjeuner et/ou dîner sur réservation.

(**) Uniquement pour les étudiants en Lettres

FICHE « RESTAURATION » Année scolaire 2023-2024

Le lycée Masséna a adopté un système tarifaire à la prestation. Chaque étudiant approvisionne un compte correspondant à la carte qui lui est attribuée et peut manger à la cantine, lorsqu'il le souhaite, **après avoir réservé son repas**, au prix de :

- Petit-déjeuner : 1,40 €
- Déjeuner et/ou dîner) : 4,10 €

➤ Inscription pour les nouveaux étudiants de CPGE

Faire parvenir pour le 11 juillet ou à partir du 22 août, un chèque d'un montant de 87,00 € (correspondant à 20 repas + 5 € pour la carte de cantine), libellé à l'ordre de « l'Agent comptable du lycée Masséna » et accompagné du coupon, ci-dessous, au service intendance du lycée.

Il vous est demandé de ne pas envoyer de chèque entre le 12 juillet et le 20 août (lycée fermé).

Les élèves devront venir retirer leur carte de restauration (sous réserve d'avoir envoyé leur paiement) les 29, 30 et 31 août de 9H00 à 11H30 et de 13H30 à 16H.

Les élèves issus des classes de terminale au lycée Masséna conservent leur solde.

➤ Inscription pour les étudiants déjà inscrits au lycée en 2022-2023

- Par INTERNET uniquement sur le site officiel du lycée Masséna, à compter du 28 août (montant >15 €) ;
- Par CARTE BLEUE sur la borne interactive située à l'entrée du lycée ou au service d'intendance, à compter du 1^{er} septembre ;
- Par CHEQUE au service d'intendance (inscrire nom, prénom et numéro de carte au dos du chèque).

Le service restauration ouvrira le mardi 5 septembre 2023 pour les étudiants de CPGE

Il est impératif de retirer sa carte pour accéder au restaurant scolaire

Aucune carte ne sera envoyée par courrier.

----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ -----

COUPON A RETOURNER AVEC LE CHEQUE pour les nouveaux élèves

(Lisiblement rempli)

NOM de l'élève : PRÉNOM :

CPGE : 1^{ère} ANNÉE 2^{ème} ANNÉE

Si l'élève était en terminale ou en 1^{ère} année de CPGE au lycée Masséna en 2022-2023, merci de préciser le numéro de sa carte de cantine afin de récupérer le solde : n°

Chèque libellé à l'ordre de « Agent Comptable du lycée Masséna ».

Inscrire le nom, le prénom de l'élève au dos du chèque. (Obligatoire)

MERCI DE NE PAS AGRAFER LE COUPON avec LE CHEQUE.

FICHE MÉDICALE D'URGENCE

Année scolaire 2023-2024

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal

.....
.....
.....

N° et adresse du centre de sécurité sociale du représentant légal :

.....
.....
.....

Nom et adresse de la mutuelle :

.....
.....
.....

En cas d'accident, l'établissement s'efforcera de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Merci de nous donner tous les numéros de téléphone où l'on peut vous joindre.

Domicile : Portable :

N° du travail du père :

N° du travail de la mère :

Nom et N° de téléphone d'une personne susceptible d'être prévenue rapidement :

.....
.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est avertie immédiatement par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de son représentant légal ou du correspondant désigné.

Médecin traitant :

Nom : Prénom :

Adresse et téléphone :

.....
.....

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitement en cours, précautions particulières à prendre)

.....
.....
.....

Attention cette fiche doit être réactualisée en cas de changement de coordonnées.